



Je cherche mais je n'arrive pas à trouver ces jeunes surveillants, ces oubliés ???

# Quid l'ICP !!!

Le 24 décembre 2020

Alors que nous sommes le 24 décembre, le réveillon d'une fête familiale, et que tous les agents attendent avec impatience le versement de l'indemnité de charge pénitentiaire (ICP), il n'y a pas une seule année sans problèmes de versement !!!

Cette année est encore marquée par l'oubli du versement de l'ICP par l'administration à certains agents !!!

Comme à son habitude, l'administration oublie « annuellement » les agents appartenant au corps d'application !!! Et malgré l'intervention auprès de la Direction Interrégionale des Services Pénitentiaires (DISP) de Marseille, cette « erreur » sera réparée par le versement de l'ICP 2020 sur la paie de janvier 2021.

Par contre celles et ceux qui doivent percevoir l'indemnité de fonctions et d'objectifs (IFO), ne sont jamais oubliés... Comme d'habitude.

Alors que cette administration répète et n'hésite pas à rappeler à l'ordre les agents tout en leur intimant :

- qu'ils sont soumis au code de déontologie,
- qu'ils doivent être irréprochables,
- qu'ils servent l'institution...

Cette administration ne « pleure pas », d'avoir oublié le versement de l'ICP d'une valeur de 1400€ brut, à certains agents, la veille des fêtes de fin d'année !!!

## LES SURVEILLANTS NE SONT PAS DES SERFS ... MAIS DES AGENTS D'ÉTAT !!!

**FORCE OUVRIÈRE EXIGE** le respect de traitement dû à tous les fonctionnaires qui exercent sous la bannière tricolore.



Le bureau local

